

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 28 Mars 2018** à 19h00 Salle Henri Martel, 163 Rue Salvador Allendé 59151 Arleux que se sont réunis les délégués désignés par les communes et la communauté d'agglomération du Douaisis adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

**Nombre de communes adhérentes : 11**

**Nombre de communes de la communauté d'agglomération du Douaisis : 35**

**Nombre de délégués : 45**

**Présents : (titulaires et suppléants) 37**

**Absents : 3**

**Procuration : 5**

**Secrétaire de Séance** : Jacques LECLERCQ

**Etaient présents (délégués titulaires) : 34**

Christian VITU (Aniche) - Youssef MANHAB (Auberchicourt) - Pascal JONIAUX (Bruille lez Marchiennes) - Didier FERREZ (Emerchicourt) - Alain BRUNEEL (Lewarde) - Bruno DAUTREMEPUICH (Masny) - Pascal PRUVOST (Monchecourt) - Michel HAREMZA (Montigny en Ostrevent) - Joel PIERRACHE (Pecquencourt) - Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) - Damien FRENOY (CAD/Cantin) - Marylise FENAIN (CAD/Cuincy) - Didier TASSEL (CAD/Fressain) - Francis FUSTIN (CAD/Goelzin) - Jean Claude DHALLUIN (CAD/Courchelettes) - Michel LEBLOND (CAD/Férin) - Jacques LECLERCQ (CAD/Roost Warendin) - Christian POIRET (CAD Lauwin Planque) - Christian HATU (CAD/Lambres lez Douai) - Joël THOREZ (CAD/Arleux) - Robert STRZELECKI (CAD/Flers en Escrebieux) - Christophe DUMONT (CAD/Sin le Noble) - Henri COQUELLE (CAD/Faumont) - Henri DERASSE (CAD/Aubigny au Bac) - Claudine PARNETZI (CAD/Waziers) - Marilyne LUCAS (CAD/Guesnain) - Jacques ELIAS (CAD/Anhiers) - Dominique RICHARD (CAD/Waziers) - Romuald SAENEN (CAD/Guesnain) - Véronique LEGRAND (CAD/Sin le Noble) - Nadia BONY (CAD/Douai) - Arnaud PIESSET (CAD/Lallaing) - Jean Michel SZATNY (CAD/Dechy) - Frédéric CHEREAU (CAD/Douai).

**Etaient présents (délégués suppléants) : 3**

Anna LEARDI suppléante de Colette CAPA (CAD/Roost Warendin) - Henri JARUGA suppléant de Didier CARREZ (CAD/Sin le Noble) - Jean MORTREUX suppléant de Denis LAMY (CAD/Goelzin).

**Etaient présents par procuration : 5**

Marc HEMEZ (Aniche) donne pouvoir à Christian VITU (Aniche) - Georges CINO (Ecaillon) donne pouvoir à Jean Michel SZATNY (CAD/Dechy) - Alain SEGOND (CAD/Râches) donne pouvoir à Damien FRENOY (CAD/Cantin) - Thierry FAIDHERBE (CAD/Flers en Escrebieux) donne pouvoir à Robert - STRZELECKI (CAD/Flers en Escrebieux) - Jean Luc DEVRESSE (CAD/Douai) donne pouvoir à Nadia BONY (CAD/Douai).

**Etaient absents et excusés : 3**

Marie BONNAFIL (Aniche) - Bruno MUNDT (Loffre) - Alain KLEE (CAD/Lallaing).

**OBJET : PROROGATION DE LA DECLARATION DE PROJET RELATIVE A L'EXTENSION DE LA LIGNE A DU TCSP**

Monsieur HATU indique que l'article L126-1 du code de l'environnement prévoit que : « Lorsqu'un projet public de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages a fait l'objet d'une enquête publique en application du chapitre III du présent titre, l'autorité de l'Etat ou l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public responsable du projet se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée. »

Conformément à cet article, le Comité Syndical a adopté une délibération en date du 26 juin 2013 déclarant le projet de travaux de réalisation de l'extension de la ligne A du TCSP du Douaisis, projet d'intérêt général.

Dans ce cadre, il était initialement prévu de réaliser une poche de stationnement sur le terrain d'une ancienne station-service TOTAL sur le territoire de la commune d'Auberchicourt. Suite à des opérations de dépollution plus longues que prévues, le SMTD n'a pas pu acquérir à ce jour l'emprise nécessaire à la réalisation de cette poche de stationnement. En effet, la réglementation prévoit que la cession d'un terrain pollué ne peut intervenir que lorsque le propriétaire du site a obtenu la notification de la cessation d'activité, elle-même soumise à la remise en état préalable du terrain.

Le SMTD souhaitant maintenir son projet de réaliser cette poche de stationnement, il est nécessaire de proroger la durée de validité de la déclaration de projet qui est initialement de cinq ans à compter de sa publication et qui arrivera donc à échéance le 27 juin 2018.

**Avis favorable du Bureau lors de la séance du 14 Mars 2018.**

**Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir proroger pour une durée de cinq ans la déclaration de projet relative à l'extension de la ligne A du TCSP du Douaisis en date du 26 juin 2013.**

**Le Comité après avoir délibéré**

Nombre d'inscrits : 45  
Nombre de votants : 42  
Suffrage exprimé : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

**VALIDE la prorogation pour une durée de cinq ans la déclaration de projet relative à l'extension de la ligne A du TCSP du Douaisis en date du 26 juin 2013.**

Fait et délibéré en séance



Le Président,

Christian HATU

## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	Syndicat Mixte des Transports du Douaisis
<b>Numéro de l'acte</b>	SMTD-18-03-1-4
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	8.4 - Aménagement du territoire
<b>Objet de l'acte</b>	SMTD-PROROGATION DE LA DECLARATION DE PROJET RELATIVE A L'EXTENSION DE LA LIGNE A DU TCSP
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par Contrôle de légalité
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	-255900441-20180404-SMTD-18-03-1-4-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	04/04/2018
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	04/04/2018